

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11302**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et sociales Mention : Géographie et Aménagement, spécialité Aménagement et projets de territoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121g Géographie de l'aménagement et du développement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités appliquées au développement territorial, en milieu urbain comme en milieu rural, à la gestion et à l'animation de projets de territoires :

Il exerce des études préalables et diagnostics sur les territoires ou dans les domaines dont il s'occupe : intercommunalité, Pays, Régions, bilans socio-économiques, diagnostic et audits territoriaux,

Il participe avec les élus et avec d'autres professionnels de l'aménagement à la définition d'orientations stratégiques d'aménagement et de développement territorial

Il est capable d'analyser des problématiques complexes sur un territoire pour formuler des orientations stratégiques et plus opérationnelles

Il conçoit, met en œuvre et supervise des procédures en matière d'observation des territoires, de gestion des espaces et d'aménagement des territoires : études sur les réseaux, l'emploi, le cadre de vie, les services, et l'environnement urbain

Il développe des scénarii prospectifs qui participent de l'aide à la décision pour les collectivités, services de l'Etat,

Il maîtrise les techniques et méthodes liées à l'urbanisme, au développement local

Il est capable de concevoir et d'animer un dispositif de concertation

Il est capable de travailler avec d'autres professionnels afin de mener à bien un projet territorial

Ses connaissances en matière d'économie du projet lui permettent d'en appréhender sa faisabilité et d'en évaluer les impacts socio-spatiaux

Le diplômé maîtrise dans le respect de la réglementation légale et conventionnelle ainsi que dans le respect des règles d'éthique :

les règles et procédures en matière d'aménagement et de planification (droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement),

les modes d'action et les dispositifs pour intervenir en matière de développement territorial, d'urbanisme

les politiques publiques sectorielles impactant et participant à la dynamique et au développement des territoires

les dispositifs de contractualisation autorisant l'action

les nouveaux modes de partenariats publics-privés

les méthodes d'analyses et les traitements de données portant sur les territoires ruraux et urbains: diagnostic, observatoires, prospective

les référentiels de gestion de projets dans le domaine du diplôme

l'animation, la médiation et la communication autour des questions d'aménagement et de développement territorial

Les travaux, centres de recherche et centres de ressources participant de la réflexion sur l'aménagement des espaces urbains, périurbains, ruraux et le développement des territoires

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Développement social, économique, culturel ; ingénierie sociale ; développement local.

Chargé d'études économiques et sociales

Chargé d'études environnement

Chargé d'ingénierie sociale (développement local)

Chargé de mission de développement local

Chargé de mission en études

Chargé de planification

Chef de projet (de pays)

Chef de projet (études)

Chef de projet de développement local

Animateur de développement local

Animateur de développement régional

Urbaniste

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Pré-requis :

Accès en M1 : licence de Géographie, d'aménagement, d'environnement, de droit, de sociologie (ou de tout autre discipline abordant les questions spatiales, juridiques, environnementales et sociétales, exemple IEP) ou diplôme équivalent

Accès en M2 : Master 1 Aménagement et projets de territoires ou équivalent validé

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

Niveau M1 (60 ECTS) :

UE 40 A : Stratégies et projets de territoires - 7 ECTS

UE 40 B : Politiques, actions publiques sectorielles et territoires (1) - 7 ECTS

UE 41 : Politiques et instruments de l'aménagement en France et en Europe - 7 ECTS

UE 42 A : Atelier-Bureau d'études - 3 ECTS

UE 42 B : Communication/Techniques d'expression - 3 ECTS

UE 42 C : Cartographie et SIG - 3 ECTS

UE 45 A : Séminaire européen : Stage individuel (8 à 10 semaines) - 10 ECTS

UE 45 B : Politiques, actions publiques sectorielles et territoires (2) - 6 ECTS

UE 43 : Coordonner l'action et le projet - 5 ECTS

UE 44 A : Atelier-Bureau d'études - 3 ECTS

UE 44 B : Economie du projet - 3 ECTS

UE 44 C : Langues - 3 ECTS

Niveau M2 (60 ECTS) :

UE 50 A : Concevoir un projet de territoire - 8 ECTS

UE 50 B : Coordonner un projet de territoire - 6 ECTS

UE 51 : Compétences professionnelles - 5 ECTS

UE 52 A : Atelier - 5 ECTS

UE 52 B : Cartographie stratégique - 3 ECTS

UE 52 C : Langues - 3 ECTS

UE 53 : Stratégie et économie du projet - 9 ECTS

UE 54 : Séminaire européen - 6 ECTS

UE 55 : Stage et mémoire - 15 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

<http://geo.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail

UFR Sciences, Espaces, Sociétés / Département de Géographie-Aménagement

Historique de la certification :